

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat

le 14 février 2013

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Général**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

#### **Séance du 11 février 2013**

**2013 DDEEES 15 G** Convention de partenariat avec SNCF et la FNARS, dans le cadre du projet de coopération européenne « Work in Stations ».

**Mme Pauline VERON, rapporteure.**

-----

**Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Général,**

Vu le Code général des Collectivités Territoriales ;

Vu le projet de délibération en date du 29 janvier 2013, par lequel M. le Président du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Général, lui propose la signature d'une convention de partenariat avec SNCF et la FNARS, dans le cadre du projet de coopération européenne « Work in Stations » ;

Sur le rapport présenté par Mme Pauline VERON, au nom de la 2e Commission,

Délibère :

M. le Président du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Général est autorisé à signer la convention dont le texte est joint à la présente délibération avec SNCF et la FNARS Ile-de-France.